

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente
Titre : Stop à la politique du « on supprime d'abord, on verra après »
Initiant-e(-s) : Françoise Piron

La Ville s'active à faire disparaître les places de parc afin de libérer de l'espace et faire de la place à la mobilité douce. Seulement voilà, il y a à Lausanne toute une diversité d'habitantes et habitants, avec des besoins qui varient fortement en fonction de leur activité professionnelle, mais aussi de leur âge et de leur état de santé. Cette politique doit s'accompagner d'une réflexion globale pour garantir les besoins spécifiques de toutes les catégories de la population.

Nombreux sont les lausannoises et lausannois qui comme les habitantes et habitants du quartier du Closelet - Avenue d'Ouchy se sont réveillés un matin en découvrant que toutes les places de parc de leur rue avaient tout simplement disparues. Un quartier parmi d'autres qui regroupe : des boutiques alimentaires et de services de soin, un arrêt de bus, une boîte à lettres, une grande enseigne de la distribution, et bien entendu des personnes âgées, des familles, etc. Toute une vie de quartier dans sa diversité.

Résultats les riverains et les commerçants se sont trouvés fort embarrassés. Les places de livraison ou celles pour les personnes à mobilité réduites ont été déplacées, elles restent peu nombreuses et pas toujours bien placées. Les camionnettes de livraison sont obligées de se parquer partiellement sur le trottoir et de facto aussi sur la bande cyclable. Imaginez ce qui se passe lorsqu'une livraison s'effectue de concert avec l'arrivée d'un bus tl et la poste qui vient relever le courrier. Quant aux dépanneurs, ils se voient contraint de parquer de plus en plus loin du lieu d'intervention et de transporter du matériel encombrant et lourd sur des distances importantes.

Ce type d'action de la Ville est courant. Cet été, par exemple, toute une série de places bleues ont été remplacées au profit de places blanches payantes. Toutes ces mesures suscitent des réactions dans les quartiers concernés, toutefois elles ne semblent aucunement influencer la progression de cette politique basée sur la logique suivante *on supprime d'abord on verra bien après !* Quant aux riverains, aux porteurs de macarons, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite ou aux proches-aidants, ils doivent faire avec, quitte à revoir toute leur organisation du jour au lendemain. Pointe encore la menace de rendre les places blanches payantes également le dimanche.

Sans une vision globale qui tienne compte des besoins spécifiques de certaines personnes, on peut craindre in fine que cette politique ait pour conséquence d'engendrer une forme d'isolement d'une partie de la population.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1) Comment seront compensées les places dédiées aux personnes au bénéfice d'un macaron ? En effet, avec la diminution des zones de parc, il faudra bien imaginer des solutions de compensation pour garantir aux riverains un accès proche de leur domicile.

2) Comment sont évalués les besoins en nombre de places pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite ? Les soucis de mobilité individuelle se développent petit à petit avec l'âge. Comment est-il prévu de tenir compte des

Conseil communal de Lausanne

besoins en fonction de l'évolution de la pyramide des âges et de l'augmentation prévisible du nombre d'aînés ?

3) Dans ce contexte de vieillissement de la population il est essentiel de tenir compte des besoins des familles qui accompagnent un proche pour qu'il puisse vivre au mieux dans son environnement et le plus longtemps possible. Quand pourrions-nous compter sur l'introduction d'un macaron proche-aidant pour faciliter le quotidien de ces personnes ?

4) Comment le nombre et les besoins en places de livraisons sont évalués, puis validés sur le terrain auprès des commerçant.e.s ? Quelles sont les mesures pour permettre la livraison ? Quelles sont les marges de tolérance pour un parage d'un véhicule qui effectue une livraison sur le trottoir ?

5) Lorsqu'une boîte à lettres est impactée comment la poste est-elle consultée pour garantir de manière adéquate l'accès à la boîte à lettres pour relever le courrier par les véhicules de la poste ?

6) Concernant les places de parc en zone bleue, vont-elles toutes disparaître ? Combien ont déjà été supprimées depuis janvier 2023, combien seront réaménagées en zone blanche payante et combien seront simplement supprimées ?

7) Combien de temps encore la journée du dimanche sera non payante à Lausanne ?

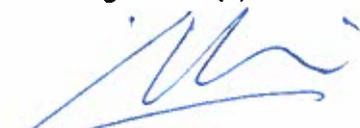
8) Comment sont évalués les besoins en place de parc (nombre et disposition) des entreprises qui interviennent en Ville pour des réparations et des dépannages auprès des particuliers ?

Lausanne, le 12 septembre 2023
PIRON

Mme Françoise



Signataire(s) :



C. Darroudic



M. Peanek



M. Hauser Petaloz



Xavier Cid

